



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DU MARCHÉ DE CONDUITE D'OPERATION POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF GEORGES POMPIDOU A VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE SETEC ORGANISATION

**DÉCISION N° DM-25-047
EN DATE DU 12 FEVRIER 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-390 du 20 octobre 2022 de signer le marché de conduite d'opérations pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou (notifié le 28/10/2022) ;

VU la décision n°DM-24-001 du 09 janvier 2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 février 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet la prise en considération de prestations supplémentaires et complémentaires, de prestations supprimées, de modifications des pièces contractuelles initiales, d'incidences financières et d'évolution du montant du marché, de la clause de non-recours, des annexes.

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet la prise en considération de nouvelles évolutions, à savoir :

- des prestations supplémentaires et complémentaires,
- des prestations résiliées,
- des modifications des pièces contractuelles initiales,
- d'incidences financières et d'évolution du montant du marché,
- de la clause de non-recours.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SETEC ORGANISATION, sise 42/52, quai de la Râpée – Immeuble Central Seine – CS 71230 – 75583 PARIS Cedex 12, représentée par Monsieur Laurent GUERIN, l'acte modificatif n°2 au marché de conduite d'opérations pour la restructuration et l'extension du centre culturel et sportif Georges Pompidou.

Le montant des honoraires est modifié par le présent acte modificatif de la manière suivante :

	Marché initial modifié par l'acte n°1	Acte modificatif n° 2	TOTAL
Phase 1 - Mise au point APS	32 702 €	0 €	32 702 €
Phase 2 - Avant-Projet Définitif	23 437 €	0 €	23 437 €
Phase 3 - Projet	12 020 €	12 444 €	24 464 €
Phase 4 - OPC	8 175 €	0 €	8 175 €
Phase 5 - ACT	41 765 €	0 €	41 765 €
Phase 6 - DET	0 €	0 €	0 €
Phase 7 - Concessionnaires	0 €	0 €	0 €
Phase 8 - AOR	0 €	0 €	0 €
Phase 9 - Commission sécurité	0 €	0 €	0 €
Phase 10 - GPA GBF	0 €	0 €	0 €
Phase 11 - PI supplémentaires	76 240 €	0 €	76 240 €
Phase 12 - Tiers intéressés	12 343 €	0 €	12 343 €
TOTAL	206 682 €	12 444 €	219 126 €

Le présent acte modificatif s'élève à + 12 444,00€ HT soit + 14 932,80€ TTC.

Le montant du marché, modifié par le présent acte modificatif, est de 219 126,00€ HT soit 262 951,20€ TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250212-lmc1H12816H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/02/2025
Date de Publication : 12/02/2025